

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre



MAIRIE
DE
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

mairie.labartheneste@orange.fr

www.mairiedelabarthe.fr

FLASH

Informations Municipales
JANVIER 2022

LE MOT DU MAIRE

Chères Labarthaises, chers Labarthais,

C'est une fois de plus, par l'intermédiaire de ce flash info de début d'année, que notre conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2022.

En effet, la pandémie va nous priver une fois encore de cérémonie de vœux en « présentiel » pour utiliser un terme maintenant usuel, mais il s'agit bien évidemment d'assurer la protection de toutes et tous. Un autre terme très usité est celui de « visio ». Effectivement, elle fait des miracles dans certains domaines mais elle ne peut malheureusement pas remplacer les chaleureux moments de convivialité liés aux rencontres physiques et notamment à la traditionnelle cérémonie qui nous réunit habituellement à la salle de fêtes en ce début d'année. Croyez bien que je le regrette une fois de plus.

Vous avez donc entre les mains ce flash info municipal qui, comme de coutume, répertorie les principales dernières décisions prises, et vous fait part de diverses informations communales et associatives. Il vient en complément des outils de communication contemporains que sont le site internet dans sa nouvelle version qui sera mis en ligne début février, le très récent « portail famille », lui aussi en ligne pour tous les actes liés à la présence de vos enfants au centre de loisirs, ou bien le Facebook communal, liens numériques incontournables mais seulement accessibles aux initiés. Souhaitons que les ateliers informatiques organisés permettent à toutes et à tous de consulter ces versions numériques.

2021 a donc vu défilé un certain nombre de variants aux conséquences variables mais toujours fâcheuses, sachant que malgré tout, de très nombreuses activités ont été maintenues ou organisées même s'il est parfois extrêmement difficile de prendre des décisions dans l'incertitude. Sachons au minimum saisir ce qui est à prendre, puisque chacun sait que ce qui n'est pas pris ne sera plus à prendre. La bienveillance prônée par la municipalité s'inscrit dans ce cadre.

2022 verra le projet de réaménagement du « centre bourg » avancer.

L'enfouissement des réseaux devrait, dans un premier temps, commencer assez rapidement « rue de la poste » ; viendra ensuite le réaménagement de la rue en totalité. Ce projet s'accompagnera de l'extension de la « place du marché » toujours en discussion. Il a notamment été débattu plusieurs fois en conseil municipal et est encore travaillé avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

L'équipe municipale s'interroge aussi sur le devenir de l'ancien presbytère. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) va travailler sur une enquête concernant les besoins en logement seniors pour ce lieu, qui semble idéalement situé pour la population concernée.

Souhaitons encore une fois qu'un fort équipement touristique structurant voit le jour dans l'année.

J'ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés l'année dernière, ainsi qu'à leurs familles. Nous avons enregistré 7 décès sur la commune en 2021. Nous avons aussi accueilli 9 nouveau-nés et 5 mariages ont été célébrés. Je suis enfin heureux de souhaiter la bienvenue aux 26 nouvelles familles qui sont venues s'installer à La Barthe en 2021.

Mes vœux vont naturellement aux quinze employés municipaux qui œuvrent au quotidien pour notre commune. Sans leur implication, nos projets aussi beaux et ambitieux soient ils ne peuvent avoir le moindre prolongement. C'est pour cela que je porte toujours un regard singulier sur les forces vives de l'action municipale, pour ceux qui entretiennent nos espaces, pour ceux des services techniques, pour ceux de l'école ou du centre de loisirs ou enfin pour ceux des services administratifs.

Mes vœux s'adressent aussi au Centre Communal d'Action Sociale, aux représentantes et représentants des nombreuses associations Labarthaises qui contribuent très largement au bien vivre ensemble et à l'animation communale et intercommunale. Elles jouent un rôle majeur dans le cadre de la vie de notre village. Ils s'adressent aussi aux professionnels de santé et aux professions paramédicales très largement sollicités depuis deux ans, aux artisans, commerçants et entreprises de notre commune, qui par leur présence, assurent une offre de service de proximité confortable et appréciée à notre territoire.

Je pense aussi à notre jeunesse, en qui j'ai toute confiance, et très largement impactée par les nombreux problèmes sanitaires. Nul doute qu'elle saura faire face aux nombreux défis auxquels elle sera confrontée, comme de nombreuses générations ont su le faire par le passé.

Au-delà de l'actuelle situation dégradée que nous vivons, d'importantes échéances printanières vont nous ramener vers le bureau de vote. Les perspectives engendrées par le débat d'idées déjà engagé nourriront aussi sans nul doute les discussions des ruraux que nous sommes. Souhaitons donc que la ruralité souvent oubliée soit au cœur des campagnes présidentielles et législatives à venir. Au delà de la fermeture très récemment annoncée d'une classe de notre école, le « zéro artificialisation nette » acté par la loi « climat et résilience » d'août 2021 constitue un outrageant muselage de la démographie rurale qui apparaît comme inacceptable.

Restant toujours à votre disposition pour recueillir vos attentes et demandes, je vous renouvelle mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de prospérité et de réussites partagées, à toutes et tous ainsi qu'à vos proches pour cette année 2022, tout en vous transmettant mes salutations dévouées.

Extraits des décisions prises par le Conseil Municipal

Retrouvez l'ensemble des décisions sur www.mairiedelabarthe.fr

Séance du 7 décembre 2021

Intercommunalité. Fonds d'aide aux communes. Modification de la sollicitation d'une aide.

le conseil municipal, a modifié sa sollicitation du fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la CCPL pour les opérations suivantes : « Travaux sur patrimoine communal : isolation acoustique de deux salles de l'école maternelle + ouvrage monumental en entrée de village » et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la demande de versement de ce fonds à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan.

Réseau public d'électricité. Projet d'extension. Approbation.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que suite à la délivrance de permis de construire, il convenait que la commune réalise une extension du réseau public électrique. Le programme et plan de financement est le suivant : Extension souterraine du réseau BTA 230/400 V en 150 mm² sur environ 90 m jusqu'à la parcelle 203 et pose d'un fourreau 90 en retour sur environ 20 m pour alimenter les parcelles 339, 341 et 343 sur le chemin de MAUVEZIN.

Le montant HT de la dépense est évalué à 18 000 € financé comme suit : FONDS LIBRES de la commune : 10 674 € / PARTICIPATION Syndicat Départemental de l'Énergie : 7 326 €.

Le conseil municipal a approuvé le projet et s'est engagé à garantir la somme de 10 674 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Enfouissement des réseaux publics d'électricité, d'éclairage public et télécommunication. Rue de la Poste. Choix des candélabres et approbation projets.

Monsieur le Maire a rappelé que le projet de réaménagement de la rue de la Poste prévoyait l'enfouissement des réseaux et le remplacement des candélabres d'éclairage public. Il a indiqué qu'il convenait que le conseil municipal se détermine sur le choix des candélabres et sur l'approbation des travaux.

1 Choix des candélabres

OPTION 1 : 9 lanternes ALURA LED sur mâts de 3,50 m en continuité de l'existant sur la place des Quatre Vallées

OPTION 2 : 6 lanternes ZELDA LED sur mats de 7 m en résonance avec l'existant sur la rue de la Poste

NB 1 : l'option 1 entraîne un surcoût d'environ 2 000 €

NB 2 : l'option 2 est préconisée par les techniciens du SDEHP compte tenu de sa meilleure qualité d'éclairage et de son caractère plus "routier".

Le conseil municipal a retenu la première option, considérant qu'elle était plus conforme à "l'intention d'aménagement" de cette rue ("piétonisation") et qu'elle offrait une continuité avec les équipements existants sur l'autre extrémité de la rue et la place des Quatre Vallées.

2 Programme « ELECTRICITE » approuvé

Sécurisation du dipôle 30 en souterrain 150 ° issu du poste P1 Église avec mise en souterrain : Montant HT de la dépense évalué à 40 000 € sera financé comme suit : FONDS LIBRES de la commune : 4 000 € / PARTICIPATION SDE : 36 000 €.

3 Programme « ECLAIRAGE PUBLIC » approuvé

Mise en souterrain et mise en place de 9 lanternes ALURA LED sur mâts de 3,50 m : Montant HT de la dépense évalué à 20 000 € sera financé comme suit : FONDS LIBRES de la commune 10 000 € / PARTICIPATION SDE 10 000 €.

4 Programme « Enfouissement du réseau téléphonique »

Monsieur le Maire a rappelé que le projet de réaménagement de la rue de la Poste prévoyait aussi l'enfouissement du réseau "Télécom". Il a précisé qu'il convenait d'approuver l'opération. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par ORANGE (Reliquat à la charge de la commune évalué à 227 € TTC)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage : à la charge d'ORANGE
- Études et pose du matériel de génie civil : réalisés par le SDE
- Terrassement (tranchées aménagées) : réalisé par le SDE

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant évalué à 5 100 € se décompose de la façon suivante :

- Études et pose du matériel de génie civil : 3 600 € (Montant TTC : TVA non récupérable)
- Travaux de terrassement (tranchées aménagées) : 1 500 € (Montant HT : TVA récupérée par le SDE)

Le conseil municipal a approuvé le projet « Enfouissement du réseau téléphonique » de la rue de la Poste, et a autorisé M. le Maire à signer la convention avec le SDE et ORANGE.

Subventions à des associations. Décision d'attributions

Le conseil municipal a attribué les subventions suivantes au titre de l'exercice 2021 :

- " Centre d'information sur les droits des femmes et des familles" : 500 €
- "Tennis Les Peupliers" : 600 €
- "Antenne Solidarité Emploi" : 900 €.

Écoles / Ressources humaines. Recrutement à la vacation. Autorisation à M. le Maire

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée d'une décision récente du Conseil d'État, qui avait pour conséquence de mettre à la charge financière des collectivités territoriales les coûts générés par la présence des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur les temps périscolaires.

Ces agents, qui sont recrutés par l'Éducation Nationale, sont présents sur le temps scolaire suite à une "orientation MDPH" (Maison Départementale des Personnes Handicapées). L'orientation peut aussi porter sur le temps périscolaire. Il a expliqué qu'il avait sollicité les représentants de l'Éducation Nationale afin que la commune intervienne uniquement financièrement, par un reversement de la quote-part du salaire de ces agents, correspondante à leur temps de travail durant le temps périscolaire. La démarche n'a pas encore obtenu une suite favorable.

Aussi, afin de pouvoir mettre en place le service début 2022 (une enfant devrait intégrer le centre de loisirs durant la pause méridienne), il a proposé de l'autoriser à recruter, à la vacation, la personne qui assure actuellement l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap et de lui permettre d'en recruter d'autres dans le cas où des situations similaires se présenteraient.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un ou des vacataire(s) pour effectuer l'accompagnement des enfants en situation de handicap bénéficiant d'une "orientation MDPH" durant le temps périscolaire. Il a fixé la rémunération sur la base d'un taux horaire correspondant à la rémunération d'un adjoint d'animation échelon 1.

Fonds de Solidarité Logement 2021 (FSL). Contribution de la commune. Approbation.

Monsieur le Maire a précisé que ce fonds est placé sous la responsabilité du Département et qu'il permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Le Conseil Municipal a décidé de prélever à l'article 6554 du budget primitif 2021 la somme de 477,75 € au titre de la contribution de la commune au FSL pour l'année 2021.

Mise en place d'une aire de jeux pour enfants : Décisions sur des principes d'aménagement

Les membres du conseil municipal ont acté les décisions suivantes (sous réserve de dispositions prévues par les textes qui y contreviendraient) :

» 1. Compte tenu de l'emplacement retenu (entre le DOJO et les terrains de tennis en bordure de la voie piétonnière : éloignement conséquent des voies de circulation ouvertes aux véhicules à moteurs), la mise en place d'une clôture n'est pas souhaitée ;

» 2. S'agissant du traitement des surfaces, priorité sera donnée à des matériaux "courants" et durables (graviers roulés, ...) ;

» 3. Le choix des jeux sera conforme aux desiderata exprimés majoritairement par les citoyens par le biais du questionnaire à la population. Les jeux seront destinés à deux tranches d'âge : (3-6 ans) et (7-11 ans). Les équipements retenus sont : balançoire, balançoire à bascule, toboggan, structure à grimper incluant une maisonnette, jeux sur ressorts. Monsieur le Maire a rappelé que le montant prévisionnel du budget des équipements en jeux indiqué dans les dossiers de demande de subvention était de 15 000 € HT ;

» 4. S'agissant des autres équipements majoritairement demandés par les citoyens :

41 - Compte tenu de la proximité avec les toilettes publiques de la mairie : pas de création de sanitaires,

42 - Compte tenu de la présence d'une alimentation d'eau potable extérieure à l'angle sud-est du bâtiment DOJO, la mise en place d'un point d'eau est envisageable (sa forme restant à définir) sans travaux importants,

43 - Compte tenu de la volonté de la municipalité sur la valorisation du bois de la forêt communale (sciage déjà effectué de planches issues des arbres de cette forêt) : création des mobiliers (tables, bancs, panneau d'information, ...) en régie (équipe technique) ou éventuellement par des artisans locaux avec du bois "local".

Monsieur le Maire a sollicité le groupe du travail afin qu'il donne des suites sur ce dossier avec les éléments décidés le jour même.

Projet d'aménagement de la place du marché : examen des différentes options

Les membres du conseil municipal ont acté certaines décisions et émis les remarques suivantes :

» 1. Les deux options d'aménagement incluant deux voies d'accès au futur parking ont été écartées. Il n'y aura qu'une voie d'accès au futur parking (situé à l'emplacement actuel du jardin attenant à la maison achetée par la commune, dite "Maison BARBAZAN") qui sera à double sens.

» 2. La dite maison sera détruite. En lieu et place, sera édifié un nouveau bâtiment dont l'esthétique et les formes devront "répondre" au bâtiment situé au nord de la place. Monsieur le Maire a été sollicité pour faire réaliser une esquisse qui devra tenir compte des remarques émises et détaillées dans les points suivants.

» 3. L'espace dégagé devant ce futur nouveau bâtiment aura vocation à être partiellement occupé par une activité commerciale favorisant le lien social (Ex : Restaurant, Commerce multi-services, ...).

» 4. Le nouveau bâtiment devra probablement revêtir un caractère "multifonctionnel" (sanitaires publics, bureau placier, commerce donnant sur la place, logement éventuellement).

» 5. Le conseil municipal s'est interrogé sur la possibilité d'un aménagement par tranche de la place compte tenu des remarques émises.

Plan Communal de Sauvegarde. Modifications

Les membres du Conseil Municipal ont acté les modifications suivantes (rendues nécessaires par le renouvellement du conseil municipal) dans la composition du Poste de Commandement Communal (PCC) :
Directeur des Opérations de Secours (DOS) : Philippe SOLAZ Titulaire / Maurice LOUDET Suppléant
Responsable des Actions Communales (RAC) : Maurice LOUDET Titulaire / Joël FRITZ Suppléant
Responsable Logistique : Joël FRITZ Titulaire / Jean Paul BACOU Suppléant

Incident sur le site d'ARKEMA dimanche 8 décembre 2020 à 20 heures

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du message que lui avait envoyé Monsieur le Directeur de l'usine d'ARKEMA :

"Le 5 décembre vers 20h une coupure électrique a perturbé le fonctionnement de l'atelier principal d'Hydrate d'Hydrazine. Cette coupure a entraîné l'ouverture de soupapes de sécurité sur le réseau vapeur, à l'origine des nuisances sonores qui ont été entendues sur les communes environnantes de 20 h à 23 h. Le personnel de l'unité a aussitôt procédé à la mise en sécurité des installations. Aucun dommage ni aucune conséquence pour la sécurité et l'environnement n'est à déplorer.

Suite à un signalement d'odeurs sur les communes de La-Barthe-De-Neste et d'Izaux, remonté au centre opérationnel départemental de la Gendarmerie, l'établissement Arkema a procédé à des mesures dans l'air en périphérie de l'usine mais aussi sur ces communes. Ces mesures ont permis de confirmer l'absence de détection des composés chimiques caractéristiques de l'établissement et donc l'absence de risque pour la santé des riverains et du personnel de l'usine. Les autorités compétentes (DREAL et gendarmerie) ont été informées. Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire. Cordialement. Pierre-Henri CHRETIEN. Directeur Usine de Lannemezan."

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Conférence Prévention Santé

A l'initiative du Département des Hautes Pyrénées, en partenariat avec le CCAS, aura lieu le **Judi 24 mars 2022 à 14 h** à la salle des fêtes, une conférence sur la Thématique Sport Santé Nutrition Hydratation au cours de laquelle aussi sera présenté le programme de dépistage ICOPE ("Integrated Care of Older People", soit : soins intégrés pour les personnes âgées) promu par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ce programme s'adresse en priorité aux seniors autonomes de plus de 60 ans et vise à prévenir le déclin fonctionnel chez ces personnes.

La conférence est toutefois ouverte à tout public.

Réunion d'information sur les Ateliers "MOBILITE"

Wimov est une association nationale qui vient en aide aux publics sur des solutions de mobilité. Depuis 2018, la plateforme Occitane s'adresse également aux personnes retraitées avec un service dédié, afin de soutenir à domicile les seniors le plus longtemps possible, et de lutter ainsi contre l'isolement et la sédentarité.

Avec l'appui de la commune et du CCAS, un programme de 6 ateliers a été programmé afin que les personnes puissent enrichir leurs compétences de déplacement. Ils auront lieu à raison d'un atelier toutes les semaines au centre socio-culturel de Labarthe, les mardis après-midi, de 14h à 17h, du 10 mai au 14 juin.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 19 avril 2022 de 14 h à 16 h à la Salle des Fêtes, afin de découvrir les différentes thématiques possibles.

Pour chacune, des mises en situation pratiques seront proposées (déplacement à Toulouse par exemple) :

- « **Apprendre à se déplacer avec les outils numériques** » pour savoir où trouver les bonnes informations, et organiser ses trajets. Savoir réserver un billet de train en ligne, savoir utiliser un e-billet, savoir trouver un billet à 1€ en Occitanie, savoir utiliser un GPS, ou Google Maps...

- « **Apprendre à se déplacer avec les transports en commun** » pour se rendre au Marché de Lannemezan. Mais possibilité aussi de se rendre à Toulouse pour une visite culturelle (afin de se réapproprier train, métro, bus, applications GPS)

- « **Apprendre à sécuriser ses déplacements routiers** » pour une remise à niveau des nouveautés du code de la route, du partage de la route avec les cyclistes, et savoir identifier les critères de vieillissement pouvant altérer la conduite. Possibilité de faire intervenir un Assureur pour expliquer les bonnes démarches pour renseigner un constat. Possibilité aussi de se rassurer sur ses compétences de conduite avec un moniteur d'auto-école.

- «

TOUT (ateliers, déplacements, visites culturelles, collations) est intégralement pris en charge par notre partenaire : la CARSAT ("Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail", autrefois dénommée "Caisse Régionale d'Assurance Maladie").

Nota Bene : Pour l'acquisition de compétences, la participation aux 6 ateliers est requise.

JOURNEE ESCAPADE "Au fil de l'ADOUR"

Initialement prévue le 18 juin 2020, la journée ESCAPADE "AU FIL DE L'ADOUR" a été maintes fois reprogrammée en raison des conditions sanitaires. Gageons que cette fois sera la bonne !

La nouvelle date est le **jeudi 23 juin 2022**, le départ est prévu à 7 heures depuis le parking de la salle des fêtes, direction le PAYS BASQUE.

Au programme, découverte du vieux quartier de **BAYONNE**, et évocation de l'histoire de la ville avec un guide historien de l'office de tourisme (durée 2 heures). La ville est classée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2012.

Le déjeuner est prévu à **LA BASTIDE CLAIRANCE**, élu « plus beau village de France » sur la place du village au RESTAURANT "LES ARCEAUX".

Puis, départ pour une croisière promenade sur l'Adour depuis le petit village de pêche de URT.

Retour prévu à 18 h en passant par **BIDACHE** et le château de **GRAMONT** (La famille de **GRAMONT** que l'on retrouve dans l'arbre généalogique des Comtes de **LA BARTHE**).

Pour plus de renseignements, contacter le CCAS, Mairie de **LA BARTHE DE NESTE** (tél. 05 62 98 21 32, le matin). Seront prioritaires, les personnes déjà inscrites en 2020, cependant des places pourront peut-être se libérer. Le prix de la journée, toutes prestations incluses, est de 72,50 €.

ASSOCIATIONS

Association "Antenne Solidarité Emploi" (ASE). Communiqué

Le bureau de l'association qui s'est réuni le 7 janvier 2022 a considéré que les conditions sanitaires du moment n'étaient pas propices à l'organisation d'une assemblée générale ordinaire.

Les membres du bureau ont décidé, à l'unanimité, de prévoir une action de solidarité pour l'année 2022. Celle-ci consiste à organiser deux collectes, une au mois de mai, réservée à des produits alimentaires non périssables et une autre au mois de novembre pour des produits alimentaires et des jouets.

Le produit de ces collectes sera remis à des organismes spécialisés dans les aides (Restos du Cœur, Secours Populaire)

Une permanence sera assurée pour recevoir vos dons à la salle des fêtes de LA BARTHE DE NESTE aux dates suivantes :

Première collecte : **Mardi 3 mai de 17 h à 19 h**
Samedi 14 mai de 17 h à 19 h
Samedi 21 mai de 17 h à 19 h
Deuxième collecte : **Mardi 15 novembre de 14 h à 16 h**
Samedi 19 novembre de 15 h à 18 h
Samedi 26 novembre de 15 h à 18 h

L'association compte sur la générosité de chaque foyer Labarthais pour apporter un peu de réconfort à des personnes et familles défavorisées.

Merci par avance à tous ceux qui vont répondre à notre sollicitation.
Renseignements : Mme DUMEZ 05 62 98 23 36 ou M. FOGGIATO 05 62 98 25 03

.....

